

L'observatoire des Territoires d'industrie

présente :

son 6^e séminaire

GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE RÉINVENTE L'INDUSTRIE DANS LA VILLE

AVEC

Muyinat OGBOYE-VAZIEUX, cheffe de projet Territoire d'industrie
Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Gilles CRAGUE, enseignant-chercheur à l'école des Ponts ParisTech

Le 28 janvier 2020

EN BREF

Comment redynamiser un territoire caractérisé par des activités industrielles héritées du passé au sein d'une métropole comme le Grand Paris ? C'est le défi auquel doit répondre le territoire d'industrie Grand-Orly Seine Bièvre, qui compte 17 320 emplois industriels. Comment assurer l'adaptation des formations aux métiers industriels présents sur le territoire, la promotion de ces métiers, la satisfaction des besoins en immobilier productif, la modernisation des entreprises industrielles et le développement des PME à l'international ? Comment s'adapter aux contraintes urbaines et promouvoir le territoire au sein de la métropole ? Comment renforcer les synergies entre le tissu industriel en place, fort de grandes organisations comme Air France Industries ou le marché d'intérêt national de Rungis mais aussi de 1300 structures de l'économie sociale et solidaire, et le tissu urbain ? Comment répondre aux défis plus globaux de la transition écologique et de l'industrie du futur ? Grand-Orly Seine Bièvre se tient prêt à réaliser les engagements pris dans son "Manifeste pour un territoire industriel et productif".

Compte rendu rédigé par Elisabeth Bourguinat

L'observatoire des Territoires d'industrie est un projet financé par la Banque des Territoires, l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, La Fabrique de l'industrie, l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et l'Assemblée des communautés de France, mis en œuvre par la Fondation Mines ParisTech et La Fabrique de l'industrie.

EXPOSÉ

Par Muyinat OGBOYE-VAZIEUX

Au sein du pôle Développement économique et emploi de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB), j'exerce deux missions. En tant que cheffe de mission Immobilier productif, je cherche à développer la production de locaux d'activité et d'immobilier productif à coût modéré en milieu urbain dense. Je suis par ailleurs cheffe du projet Territoires d'industrie.



Les atouts de Grand Orly Seine Bièvre

L'EPT GOSB est l'un des douze établissements publics territoriaux qui ont été créés en 2016, dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris. Avec 24 communes et 700 000 habitants, c'est l'un des plus vastes. Il s'étend sur deux départements, le Val de Marne et l'Essonne, depuis les portes de Paris, avec les communes d'Ivry, Vitry et Arcueil, jusqu'au sud de la plateforme aéroportuaire d'Orly, avec la commune de Viry-Châtillon.

Ce territoire comprend de grands équipements métropolitains et régionaux tels que l'aéroport d'Orly et le Marché d'intérêt national de Rungis.

Il est par ailleurs très bien desservi, avec 3 autoroutes, 21 gares de RER, 6 stations de métro, 7 ports urbains et bientôt 10 gares du Grand Paris Express.

Sur le plan économique, on y recense 50 000 établissements représentant 285 000 emplois. À côté de grands acteurs tels que Aéroports de Paris, Semmaris (société gestionnaire du Marché de Rungis), Air France Industries (qui répare les moteurs d'avions), Sanofi, Air Liquide, Thales, l'usine Renault (qui rénove des pièces de moteurs), mais aussi des pépites moins connues, comme Renault Sport Racing, qui coordonne toutes les activités liées à la compétition automobile, ou encore la société Optique Fichou, spécialisée dans l'optique de précision pour l'aéronautique et l'armement.

Si l'on s'en tient aux critères de l'INSEE, selon lesquels l'industrie recouvre essentiellement les activités manufacturières et extractives, on ne dénombre que 1800 établissements relevant de l'industrie sur notre territoire. De notre point de vue, toutefois, la notion d'industrie devrait recouvrir l'ensemble de la chaîne de valeur : la phase amont avec l'ingénierie, la recherche, le développement, le prototypage ; la production ; mais aussi tout ce qui est lié à la logistique et à l'acheminement jusqu'au client final ; ainsi que toutes les activités de réemploi ou d'économie circulaire. En adoptant cette définition élargie, nous recensons près de 20 000 établissements entrant dans le champ productif sur notre territoire.

En termes d'emploi, si l'on s'en tient à la définition de l'INSEE, le territoire compte 17 000 emplois industriels, mais 50 000 si l'on opte pour la définition élargie. On peut souligner au passage une spécificité de GOSB, la diversité des profils d'emplois, avec notamment 60 000

ouvriers, soit 17 % de la population active, contre 12 % à l'échelle de la métropole du Grand Paris.

Ce territoire jouit également d'un écosystème d'enseignement et d'innovation riche et varié, avec 5 universités, 16 écoles d'ingénieurs, 130 formations dédiées à l'activité productive, 12 clusters et pôles de compétitivité tels que Matériaupôle, le cluster Eau-Milieux-Sols, la grappe d'entreprises Défi Mécatronic, ou les pôles de compétitivité Medicen, Elastopole, Systematic et Cap Digital.

2 Les enjeux

La grande accessibilité de GOSB contribue fortement à son attractivité économique mais induit aussi une concurrence entre le maintien de sa vocation productive et la construction d'actifs immobiliers plus rentables (logement, services, tertiaire) dans un contexte urbain dense. Cette situation de concurrence va encore s'exacerber avec la construction des dix gares du Grand Paris Express.

Pourquoi, dans ces conditions, se positionner sur l'objectif de préserver et de développer la vocation productive de ce territoire ? Il serait beaucoup plus simple de laisser se développer le tertiaire, à l'instar d'autres EPT du nord parisien, qui ont fait ce choix.

Procurer des emplois aux populations locales

Pour nous, les activités productives ont le grand avantage d'être pourvoyeuses d'emplois diversifiés susceptibles de correspondre aux qualifications des populations locales, et notamment des quartiers Politique de la ville.

Répondre aux besoins des entreprises

Nous devons aussi veiller à apporter des solutions aux entrepreneurs du territoire à la recherche de locaux productifs. Les demandes cumulées des porteurs de projets représentent plus de 300 000 m², alors que l'offre est seulement de 34 000 m².

Sur le plan qualitatif, avec le développement de l'industrie 4.0, les entreprises ont besoin d'attirer des salariés de plus en plus qualifiés et ont tendance à s'éloigner pour cela des zones périurbaines et à chercher à se rapprocher des centres urbains et des pôles de transport. Par ailleurs, l'imbrication croissante entre industrie, services et numérique génère de nouveaux besoins en bâtiments hybrides, capables d'accueillir à la fois des activités productives et tertiaires. Au total, la tendance est à un immobilier productif mixte et compact afin de pouvoir s'intégrer en zone urbaine dense.

Répondre aux besoins de la région

Selon une étude menée par la CCI Paris-Ile de France en 2018, le besoin en foncier des entreprises industrielles et productives sera, à l'horizon 2030 et à l'échelle de la région, de 1,5 à 1,9 millions de mètres carrés par an. Notre territoire aura certainement un rôle stratégique à jouer dans ce cadre, du fait de ses atouts en termes d'accessibilité.

Une troisième raison de préserver et développer la vocation productive de GOSB est, paradoxalement, d'ordre environnemental et écologique : il s'agit de réduire à la fois le volume des importations et la longueur des trajets domicile-travail. Ceci nous conduit à privilégier une logique endogène et à nous appuyer sur les acteurs de notre écosystème pour créer de la valeur, non seulement les entreprises mais aussi les écoles et formations présentes sur le territoire, afin de développer les compétences dont celui-ci a besoin.

3 La nécessité d'innover

À l'heure actuelle, plus de 70 projets urbains représentant plus de 5 millions de mètres carrés sont en cours sur notre territoire, parmi lesquels des ZAC (zones d'aménagement concertés) mais aussi des projets de renouvellement urbain, notamment dans les quartiers Politique de la ville. Sur ces 5 millions de mètres carrés, 2,7 millions de mètres carrés de surfaces économiques sont programmés, parmi lesquels 700 000 m² de surfaces dédiées à l'activité productive.

Pour faire réellement sortir de terre ces surfaces, nous sommes obligés d'inventer de nouvelles formes urbaines. Compte tenu du prix du foncier, on ne peut plus se contenter des parcs classiques de locaux tout en rez-de-chaussée.

Nous devons également innover en termes de montages financiers. En effet, les investisseurs sont généralement réticents à se positionner sur des actifs destinés à des TPE et PME, dont ils ont l'impression qu'elles sont particulièrement sujettes aux aléas économiques, ce qui entraîne des rotations importantes dans les locaux et par conséquent des frais de gestion supplémentaires.

4 Le Manifeste pour un territoire industriel et productif

Tous ces enjeux se retrouvent dans le Manifeste pour un territoire industriel et productif, un document qui a été co-construit et signé par une cinquantaine d'acteurs du territoire. Il s'agit d'entreprises industrielles, à la fois TPE, PME et grands groupes, mais aussi d'aménageurs, de promoteurs, d'investisseurs, ou encore d'acteurs institutionnels tels que la Banque des Territoires, les chambres consulaires et autres associations économiques. Ce manifeste illustre la nécessité d'actionner différents leviers pour réussir à maintenir la vocation productive de GOSB.

Nous devons tout d'abord intervenir sur le plan réglementaire en dédiant spécifiquement une partie du foncier à l'accueil d'activités économiques productives. Cela se fait dans le cadre du PLU (plan local d'urbanisme), à la fois en sanctuarisant certaines zones économiques et en définissant des OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

Nous devons également travailler avec les aménageurs, comme Grand Paris Aménagement, pour que, chaque fois que cela s'y prête, les programmes prévoient des locaux d'activités productives, aussi bien sous forme d'immobilier dense hybride que de rez-de-chaussée actifs, en fonction du contexte.

Sachant que 5 millions de mètres carrés vont sortir de terre dans un tissu déjà existant, certaines entreprises vont être impactées par ces opérations d'aménagement. Nous avons mis en place un dispositif appelé MODUE (Maîtrise d'œuvre de développement urbain et économique) pour accompagner les entreprises installées dans un foncier un peu lâche et les aider à se relocaliser sur le territoire, éventuellement en revoyant leurs process et en se réorganisant sur plusieurs niveaux pour réduire leur emprise.

Ce manifeste promeut aussi le développement de partenariats innovants avec les acteurs privés. Par exemple, compte tenu de la réticence des investisseurs privés à se positionner sur des actifs de types locaux d'activités, nous travaillons sur un dispositif de garantie locative. Un des obstacles est en effet que, avant de construire, les investisseurs cherchent à pré-commercialiser 70 % du bien immobilier. Or, les TPE et PME ont beaucoup de mal à se projeter sur un horizon d'un an et demi ou deux ans. Lorsqu'elles ont besoin de nouveaux locaux, c'est tout de suite. L'outil que nous sommes en train d'élaborer permettrait de garantir le versement des loyers pendant les 18 premiers mois de la commercialisation des locaux, dans le cas où l'investisseur ne parviendrait pas à trouver d'occupants. Notre but est de créer un effet de levier, avec l'espoir que nous n'aurons jamais à déclencher le dispositif compte tenu de la masse des entreprises qui sont à la recherche de locaux. Nous nous heurtons à quelques réticences, car ce genre d'outil n'entre pas, en principe, dans les compétences d'un EPT, mais nous cherchons, dans le cadre de Territoires d'industrie, à obtenir un droit d'expérimentation afin de démontrer par l'exemple la faisabilité de ce dispositif.

Toujours dans le cadre de ce manifeste, nous travaillons aussi sur la question des formes urbaines. Nous allons lancer pour cela, en 2020, un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour travailler avec des architectes sur un immobilier productif innovant, hybride, vertical, adapté à un contexte urbain dense.

Enfin, comme nous savons que notre territoire n'est pas le seul à être confronté à ce genre de problématiques, nous avons été à l'initiative de la création d'un Atelier immobilier productif à l'échelle des villes du croissant Est de la métropole, en partenariat avec la Ville de Paris, Plaine commune, Est Ensemble et Grand Paris Sud Est Avenir. L'objectif est d'aboutir à la rédaction d'un livre blanc des bonnes pratiques sur les montages permettant de produire de l'immobilier productif, que ce soit en ZAC ou en milieu urbain dense, destiné à servir de boîte à outils pour les territoires, les aménageurs et l'ensemble des collectivités.

5 Le label Territoires d'industrie

C'est l'ensemble de ces initiatives et notre travail partenarial qui ont permis à notre territoire d'être labellisé Territoire d'industrie. GOSB a même été choisi comme pilote pour l'Ile-de-France lors du lancement de ce dispositif national.

Le Territoire d'industrie GOSB est piloté localement par un binôme élu/industriel : Patrice Diguët, Vice-président délégué à l'immobilier d'entreprise et aux activités productives du Grand-Orly Seine Bièvre, et Aurélien Gomez, Directeur délégué aux affaires territoriales du groupe Air France.

Cette reconnaissance nous a permis de monter en puissance sur l'ensemble de nos actions et nous espérons que le dispositif Territoires d'industrie permettra d'accélérer la mise en œuvre des

projets des entreprises industrielles du GOSB.

Plus d'une soixantaine de fiches actions ont été élaborées avec une vingtaine de porteurs de projets comprenant aussi bien des aménageurs, des chambres consulaires, des clusters, que bien sûr des entreprises, parmi lesquelles des PME et des grands groupes.

Pouvoir nous appuyer sur la quarantaine de signataires du Manifeste a été très précieux pour tenir les délais. Notre territoire a été sélectionné en novembre 2018 et la signature du protocole a eu lieu en mars 2019.

6 Quelques exemples de projets

À l'image de ce qui avait été ébauché dans le Manifeste, les actions mobilisent l'ensemble des leviers permettant de favoriser et d'accélérer le développement industriel.

On y trouve, par exemple, des projets d'investissements d'acteurs comme Air France Industries, des projets d'innovations portés par des TPE ou des PME, mais également la mise en place d'une GPECT (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales) destinée à adapter les formations aux besoins des industriels. Celle-ci va s'accompagner de la création d'une "vitrine des emplois", une plateforme proposant des petites vidéos de présentation des différents métiers, mais aussi un agrégateur de l'ensemble des offres d'emplois industriels de notre territoire.

Parmi les 60 fiches actions, on trouve également des projets d'incubateurs, d'accélérateurs ou encore de plateformes technologiques portés par des écoles ou des clusters, mais aussi des actions liées au marketing territorial, à l'accompagnement des entreprises vers la digitalisation, ou encore le projet de la CCI de lancer un club d'entreprises industrielles à l'échelle du territoire.

Le fait d'avoir consacré plusieurs fiches actions portant sur les contraintes freinant la sortie d'opérations d'immobilier productive aura permis de nouer le contact aussi bien avec la région que l'État sur la façon dont ils pourraient nous accompagner dans nos efforts : un groupe de travail sur le foncier industriel avec les territoires d'industrie d'Île de France va être créé.

7 La mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme s'est faite en deux temps. La première phase, de type expérimental, a été pilotée par la Délégation aux territoires d'industrie et a abouti à la signature du protocole le 19 mars 2019.

À partir de l'été 2019, c'est la région qui a pris le relais du pilotage. Comme nous avons démarré plus tôt que les 8 autres Territoires d'industrie de la région Ile-de-France, la mise en œuvre des projets a été quelque peu ralentie pour nous : la région souhaitait disposer au préalable d'une vision globale des plans d'action des autres territoires, et voir comment articuler ce programme avec la stratégie Smart Industrie dont elle avait pris l'initiative.

Notre objectif est de mettre en œuvre l'ensemble de notre plan d'action, et non de nous contenter de réaliser quelques-uns des 60 projets.

Nous nous heurtons cependant à deux grandes problématiques. La première est celle du financement, sachant que le programme des Territoires d'industrie ne propose pas de financements dédiés. Nous devons donc mobiliser les outils de droit commun et, sur certains sujets, cela ne suffit pas.

La deuxième problématique est qu'il nous est parfois difficile de trouver les bons interlocuteurs pour aborder les sujets de fond, tels que la question des charges foncières ou la maîtrise de la vocation productive. Nous progressons toutefois. Nous allons ainsi avoir bientôt une réunion avec des interlocuteurs de la Préfecture de région et de la Région Ile-de-France pour engager une réflexion sur le foncier industriel.

Cette rencontre est née de l'initiative que nous avons prise de proposer aux autres Territoires d'industrie d'Ile-de-France d'échanger ensemble pour voir si nous rencontrions les mêmes problématiques. Le Commissariat général à l'égalité des territoires, devenu le 1er janvier 2020 l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, et l'Assemblée des communautés de France avaient déjà créé un groupe de travail national sur la question des friches industrielles, mais nous nous sommes rendu compte que le cas de l'Ile-de-France était un peu particulier, et qu'il était difficile d'aborder certains sujets dans une réunion générale. D'où la création d'un groupe de travail spécifique à la région Ile-de-France sur le foncier industriel.

8 De premiers succès

Nous avons d'ores et déjà enregistré quelques succès. Le programme Territoires d'industrie nous a donné davantage de visibilité aussi bien à l'échelle régionale que nationale, ce qui nous a permis d'obtenir des cofinancements d'études par la Banque des Territoires.

L'EPT du GOSB a été par ailleurs lauréat de l'appel à projets de la Région Ile-de-France sur le PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences) et nous allons recevoir des financements pour la mise en œuvre de la GPECT, complétés par un soutien de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Autre exemple de réussite, une démarche va être engagée avec la Chambre de commerce et d'industrie du Val de Marne pour créer un club d'entreprises et organiser des ateliers destinés aux TPE et PME afin de les accompagner dans leur digitalisation.

L'EPT du GOSB a également été lauréat de l'appel à projet CTE (Contrat de transition écologique), ce qui ne nous paraît pas incompatible avec la démarche Territoires d'industrie, bien au contraire. Pour nous, les deux sont intimement liés et nous travaillons à la cohérence entre les actions portées par ces deux dispositifs. Par exemple, un des axes du CTE concerne le développement de la production d'énergie renouvelable et la promotion de la mobilité durable, ce qui va nous donner l'occasion d'expérimenter sur plusieurs sites industriels des projets écologiques innovants.

Un regret toutefois : alors que le programme CTE a donné lieu à la signature d'un contrat en bonne et due forme, la région Ile-de-France n'a pas souhaité formaliser les engagements qui avaient été pris lors de la signature du protocole Territoire d'industrie. On pourrait souhaiter que ces dispositifs bénéficient d'une gouvernance harmonisée.

EXPOSÉ

Par Gilles CRAGUE

Je suis chercheur à l'École des Ponts, dans le cadre du CIRED (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement), un laboratoire fondé en 1973 par Ignacy Sachs à l'École des hautes études en sciences sociales, en réaction aux théories du Club de Rome. Le CIRED essaie d'inventer des façons de rendre compatibles le développement économique et la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, je m'intéresse plus particulièrement au développement de l'industrie en lien avec les villes et les territoires.

Je voudrais mettre en perspective la recherche que j'ai menée avec la Direction du développement économique de l'EPT GOSB sur l'identification des activités industrielles et productives sur un territoire de ce type. Mon hypothèse est qu'observer l'industrie dans des milieux urbains denses conduit nécessairement à s'interroger sur ce qu'est l'industrie et à "changer de lunettes" pour essayer de repérer et de caractériser ce que recouvre ce terme.



La présence de l'industrie dans les pôles urbains

On a tendance à penser que les territoires d'industrie se situent, pour l'essentiel, en dehors des métropoles. Or, la région Ile-de-France est la deuxième région industrielle française, avec 460 000 emplois industriels, juste après l'Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui donne à réfléchir.

Un deuxième indice susceptible de battre en brèche cette représentation est apporté par Francis Aubert, un économiste spécialiste des milieux ruraux. Dans un article abondamment cité par le rapport 2018 du Commissariat général à l'égalité des territoires sur l'industrie, il montre que si l'on décompose le territoire français en pôles urbains, zones périurbaines et zones rurales, on constate qu'en 2012, sur les 3,3 millions d'emplois industriels que comptait la France, 2,3 se trouvaient dans les pôles urbains, soit plus de 70 % du total.

Le travail de Francis Aubert montre que l'idée commune selon laquelle l'industrie serait aujourd'hui essentiellement localisée en-dehors des agglomérations urbaines est liée à l'importance relative de l'industrie dans les territoires peu denses : on voit davantage l'industrie à la campagne qu'en ville parce que, à la campagne, sa présence est une présence dominante, ce qui n'est pas le cas dans les zones urbaines denses. Néanmoins, être moins visible ne signifie pas nécessairement être moins important. C'est là l'intérêt de la démarche de l'EPT GOSB et de son positionnement stratégique ciblé sur l'industrie et la production dans une zone urbaine dense.

3

Une dissonance cognitive

La NAF (Nomenclature d'activités française) est l'outil avec lequel on identifie habituellement la place de l'industrie dans notre pays. Selon cette nomenclature, et d'après les données du recensement de 2016, on estime que la part de l'industrie dans les emplois est de 12 % en France (-17% entre 2006 et 2016), 8 % en Ile-de-France (-21% entre 2006 et 2016) et 6 % dans le territoire GOSB (-23% entre 2006 et 2016).

Or, à travers son Manifeste pour un territoire industriel et productif, l'EPT GOSB a opté pour une stratégie de développement économique reposant sur l'industriel et le productif. D'où une forme de dissonance cognitive entre ces deux visions, entre les chiffres de l'INSEE et l'intention stratégique du territoire. On imagine, d'ailleurs, que certains des interlocuteurs de Muyinat Ogboye-Vazieux ont dû s'étonner : « Vous pariez sur l'industrie, mais est-ce bien raisonnable quand on regarde les chiffres de l'INSEE ? »

4

L'analyse des profils de qualification

Pour surmonter cette dissonance cognitive, il faut changer de lunettes et regarder autrement le milieu économique.

En me basant sur les données du recensement de la population 2006-2016, qui sont téléchargeables sur le site de l'INSEE, j'ai croisé les données de la NAF et celles des PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles). Les premières sont organisées par grands secteurs d'activité (agriculture, industrie, construction...). Les PCS sont beaucoup plus détaillées, ce qui m'a permis d'analyser la répartition socio-professionnelle à l'intérieur du secteur industriel tel qu'identifié par la NAF.

J'ai ensuite comparé le profil des qualifications dans le secteur industriel en France, en Ile-de-France et dans le GOSB. En Ile-de-France, le secteur industriel compte beaucoup moins d'ouvriers et beaucoup plus de cadres que la France en général. Par contre, le profil des qualifications du GOSB se rapproche de celui de la France, avec moins de cadres et davantage d'ouvriers et de techniciens.

5

Les emplois des ouvriers

Une manière de changer de lunettes est de considérer l'économie non plus à partir de l'activité principale des entreprises (lunettes NAF) mais à partir des fonctions productives (acheter, vendre, fabriquer, concevoir etc.). Une façon de lire la production consiste alors à examiner plus particulièrement les actifs qui incarnent la fonction fabrication, à savoir les ouvriers.

D'après les données du recensement 2006-2016, on constate que près de la moitié des ouvriers travaille dans le secteur "Commerce, transports et services divers", c'est-à-dire, d'après cette classification, en dehors de l'industrie. En Ile-de-France, cette proportion s'élève à 60 % et, sur le territoire de GOSB, à 66 %. Dans ces conditions, se contenter d'étudier l'industrie telle qu'elle est identifiée par la NAF, c'est passer à côté de deux tiers des actifs typiques de la fonction de fabrication, c'est-à-dire les ouvriers, lesquels travaillent aujourd'hui majoritairement dans des secteurs non industriels.

Entre 2006 et 2016, on constate que, dans le secteur industriel proprement dit, un quart des emplois ouvriers ont disparu à l'échelle de la France, un tiers en Ile-de-France et également un tiers dans le territoire GOSB. En revanche, les emplois ouvriers ont beaucoup mieux résisté dans le secteur "Commerce, transports et services divers". Cette catégorie sectorielle constitue une sorte de fourre-tout qui mériterait d'être analysée plus en détail.

En descendant à un niveau assez fin dans la nomenclature socioprofessionnelle (PCS), on peut distinguer les emplois relevant de la sphère administrative ou commerciale et ceux relevant de la sphère technique, distinction qu'on trouve à tous les niveaux de la hiérarchie salariale (ingénieurs, techniciens, contremaîtres, ouvriers). Sur le territoire GOSB, les emplois dits techniques, ceux liés à la conception, à la fabrication de produits ou encore à l'entretien des systèmes techniques, représentent 45 % de l'emploi total, hors secteur public, contre 44 % en France et 37 % en Ile-de-France.

On peut aussi examiner cette différenciation au sein des indépendants (commerçants, artisans, chefs d'entreprise de petite taille) et, là encore, on observe une spécificité dans le territoire GOSB, où les artisans sont surreprésentés par rapport aux autres « petits patrons ».

Tous ces éléments doivent être considérés comme de simples indices et mériteraient d'être étudiés de façon beaucoup plus approfondie, mais ils ouvrent, me semble-t-il, des pistes intéressantes de réflexion.

6 Au-delà de la dichotomie entre base productive et secteur résidentiel ?

La littérature académique a pour habitude de caractériser l'économie d'un territoire en distinguant la base productive, qui est le moteur de l'économie, et le secteur résidentiel, entraîné par le dynamisme de la première via un effet multiplicateur.

Le positionnement stratégique de l'EPT GOSB et l'ébauche d'analyse statistique laissent entrevoir une autre segmentation. Au lieu d'opposer base productive et secteur résidentiel, on pourrait distinguer les activités portant sur la matière, les machines, les systèmes techniques, qu'il s'agisse de conception, de fabrication ou de maintenance, et les autres activités, qu'elles soient résidentielles ou productives au sens traditionnel que la théorie économique a donné à ces termes.

Deux arguments peuvent être cités pour justifier cette nouvelle manière de voir l'économie d'un territoire, en rapport avec deux grands enjeux sociétaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Le premier est la transition écologique, qui nécessite de gérer autrement la matière, de fabriquer différemment, de recycler et d'entretenir, ce qui concerne au premier chef la production et l'industrie.

Le deuxième grand enjeu est l'objectif d'inclusion sociale. J'ai été très marqué par le livre de Pierre-Noël Giraud, L'homme inutile, et il me semble que le "faire" recèle de grands potentiels d'inclusion sociale, comme l'a suggéré Muyinat Ogboye-Vazieux quand elle évoquait la nécessité de fournir des emplois aux habitants du territoire.

Ce sont là deux raisons majeures, pour ce territoire, de se positionner sur le maintien et le développement des activités productives, non pas dans un esprit de développement économique au sens classique, c'est-à-dire dans le but d'attirer des revenus, de développer les exportations ou encore d'augmenter la richesse monétaire, mais dans un esprit de développement économique avec des objectifs sociétaux.

1

La base compétitive

Un intervenant

Lorsqu'on analyse les emplois de services, que l'on parvient à isoler les services aux entreprises et que l'on agglomère ces données, on se rend compte que, dans certains territoires, il n'y a pas réellement eu de désindustrialisation. C'est le cas à Besançon, notamment : malgré le déclin de l'horlogerie, l'industrie est restée bien présente.

Gilles Crague

Pour vous répondre, je passe la parole à Nadine Levratto, qui a beaucoup réfléchi à une vision élargie du secteur productif.

Nadine Levratto

J'ai travaillé sur la notion de base compétitive, définie comme un agrégat recouvrant à la fois l'industrie manufacturière, les services aux entreprises, le commerce de gros et le transport de marchandises. Cette notion permet de mettre en évidence l'évolution de l'emploi industriel du fait de l'externalisation d'une partie des services.

Cela dit, on s'aperçoit que certains territoires perdent également ce type d'emplois. Quand les entreprises manufacturières ferment, leurs fournisseurs ferment aussi. Il n'y a donc pas de grande différence entre l'évolution des taux d'emploi industriel au sens strict et celle des emplois de la base compétitive.

2

La distinction entre industrie et service

Un intervenant

Je travaille à la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France, et je voudrais rebondir sur la distinction entre industrie et services dans la NAF. Certains codes, comme "R&D" ou "études d'ingénierie", sont classés dans les services, alors qu'ils désignent manifestement des activités liées à l'industrie.

Des services de R&D de grands groupes industriels, enregistrés comme des établissements distincts, sous le code APE (Activité principale exercée) correspondant, sont ainsi considérés comme relevant des services et non de l'industrie.

De même, des start-up porteuses d'une innovation industrielle commencent par vivre d'études

d'ingénierie et se déclarent donc sous ce code APE. Comme il n'est pas obligatoire de changer de code quand on change d'activité, elles continuent à être recensées comme des entreprises de services, alors même qu'elles sont devenues des entreprises industrielles.

Gilles Crague

Sur le territoire GOSB, c'est le cas d'Air France Industries qui assure la maintenance de moteurs d'avions. Dans la mesure où Air France a décidé, pour des raisons managériales, de ne pas filialiser cette activité, elle est classée dans les services, au même titre qu'Air France, en tant qu'opérateur de transport.

Un intervenant

En principe, c'est l'établissement qui est pris en compte, et non l'entreprise.

Muyinat Ogboye-Vazieux

En l'occurrence, nous avons vérifié que l'établissement en question, situé à Orly, est classé dans les services et non dans l'industrie.

Il y aurait là un vaste chantier à ouvrir avec l'INSEE et, au-delà, avec Eurostat. Tôt ou tard, cela va devenir indispensable.

3 Les garanties locatives

Un intervenant

Vous avez évoqué la mise en place de garanties locatives à l'intention des investisseurs pour favoriser la construction de locaux productifs. Qui prendrait en charge ces garanties ?

Muyinat Ogboye-Vazieux

Au départ, nous pensions que la collectivité pourrait s'en charger et souscrire une assurance auprès d'un assureur privé. Cette solution a, pour le moment, été écartée car un tel dispositif ne relève pas des compétences des collectivités. Nous avons cependant demandé un droit à l'expérimentation qui permettrait de lever ces contraintes réglementaires. Si nous l'obtenons, il faudra aussi notifier cette aide à la Commission européenne pour obtenir son accord, ce qui sera compliqué mais reste faisable.

Dans le cas où nous échouerions, on pourrait imaginer que certains propriétaires fonciers privés fassent appel eux-mêmes à des agences immobilières ou à des compagnies d'assurance pour mettre en place des garanties locatives.

4 Acquérir des terrains ?

Un intervenant

Du fait de la hausse des prix du foncier, de nombreuses collectivités locales se portent elles-mêmes acquéreurs et entreprennent la construction de bâtiments à vocation productive. Menez-

vous également ce type d'action ?

Muyinat Ogboye-Vazieux

J'ai donné l'exemple de la garantie locative pour illustrer le fait que nous essayons d'être innovants. Cela dit, nous nous efforçons de mobiliser l'ensemble des leviers et nous réfléchissons actuellement à la création d'une structure de portage économique qui prendrait en charge l'aménagement de rez-de-chaussée actifs au sein des opérations de renouvellement urbains. Les PME et TPE ne peuvent pas se permettre de payer des loyers de 200 ou 250 euros le mètre carré par an. Nous devons agir sur plusieurs leviers, comme le coût du foncier ou la sécurisation des investissements, pour aboutir à des loyers n'excédant pas 100 à 130 euros.

5 Les impacts de la mondialisation sur les territoires

Un intervenant

Avez-vous mesuré les impacts de la mondialisation sur votre territoire ? A-t-elle un effet positif ou négatif sur les emplois ? En tenez-vous compte dans l'élaboration de votre GPECT ?

Muyinat Ogboye-Vazieux

Notre Observatoire économique commence à se structurer, mais nous ne disposons pas encore de données agglomérées à l'échelle de l'EPT sur cette question.

En dépit d'un taux de chômage significatif, nous observons d'importants besoins en recrutement non satisfaits. Certaines entreprises ne parviennent pas à trouver des candidats disposant des bonnes compétences, ce qui conduit une partie d'entre elles à se doter de leurs propres centres de formation.

Gilles Crague

Sur ce thème, on peut se référer à l'excellent ouvrage de Pierre-Noël Giraud et Thierry Weil, *L'industrie décroche-t-elle ?* (2013). Les auteurs s'appuient sur une typologie établie par les experts de McKinsey & Company qui distinguent les secteurs industriels selon qu'ils sont « moteurs d'innovation », « de marque », « continentaux », « en équilibre instable » ou « exposés à la concurrence des pays à bas coûts ». Ainsi, certaines activités industrielles comme par exemple l'assainissement ou le traitement des déchets, ne sont pas soumises à la concurrence des pays à bas coûts comme peut l'être par exemple le textile. McKinsey parle alors de secteurs industriels dits « continentaux ». C'est en particulier ce type d'industrie que l'on trouve sur le territoire du GOSB. Par ailleurs, on trouve aussi dans le territoire GOSB des sièges sociaux, plus qu'ailleurs, qui contribuent à un certain rayonnement du territoire, qu'il faudrait davantage analyser.

CONTACT

■ ACCUEIL

01 56 81 04 15
info@la-fabrique.fr

■ EVENEMENTS & PARTENARIATS

Hélène Simon - 01 56 81 04 18
helene.simon@la-fabrique.fr

■ RELATIONS PRESSE

Mathilde Jolis - 01 56 81 04 26
mathilde.jolis@la-fabrique.fr

